espace compétences by Constructys

FICHE MÉTIER

MÉTIERS DES TRAVAUX PUBLICS

EXÉCUTION DE CHANTIER

Constructeur(trice) de routes et aménagements urbains

MISSION PRINCIPALE : Réaliser les infrastructures routières

Le constructeur de routes et d'aménagements urbains exerce son activité dans le domaine de la construction, de l'entretien et de la modernisation des infrastructures de circulation : routes, rues, voies de circulation douce (piétonnes, pistes cyclables, équipements publics et mobiliers urbains, végétalisation des espaces urbains, aires de stationnement, parkings, plateformes logistiques, installations de loisirs et d'équipements sportifs, dispositifs d'alerte (ralentisseurs), aérodromes, pistes d'aéroport, aménagements urbains connexes au tramway, …). Les chantiers sont de toutes tailles et nécessitent toujours un travail en équipe. Il assure la coordination aux réseaux. Ses gestes sont précis afin de réaliser un travail de qualité respectueux des règles de sécurité et de l'environnement.

Autres appellations : Applicateur(trice) de revêtements routiers, Compagnon(ne) routier, Constructeur(trice) de routes, Ouvrier(ère) routier(ère)

DÉCOUVRIR

Les compétences métier

1. CONTRÔLER ET RÉCEPTIONNER LE CHANTIER

- Ranger le matériel sur le chantier, en le stockant dans les espaces dédiés, afin de libérer la zone de travail
- Nettoyer la zone de travail, dans le respect des instructions, afin de garantir la continuité des activités sur la zone à la clôture du chantier
- Remettre en état les abords et vérifier le bon fonctionnement des ouvrages déplacés ou provisoirement protégés pendant la mise en œuvre

2. PRÉPARER L'INTERVENTION, LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS ET DES CONSOMMABLES ET LA SÉCURISATION DE L'INTERVENTION

- Prévoir son intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire, à partir des consignes écrites ou orales et en échangeant avec son manager, afin de garantir le démarrage du chantier dans les délais prévus et en toute sécurité
- Sécuriser son intervention (utiliser les EPI et respecter les grands principes d'intervention) pour protéger son intégrité physique, celle de ses collaborateurs, des riverains et des ouvrages
- Délimiter les zones de travail en identifiant les zones de travail à risques à partir des consignes du manager, afin de préparer la réalisation des opérations en toute sécurité
- Installer sur le chantier les outils, matériaux et consommables nécessaires (au bon endroit, en bonne quantité et au bon gabarit), selon les consignes du responsable hiérarchique, afin de réaliser les travaux de construction en voirie urbaine dans les conditions attendues de sécurité, de qualité et de délai

3. DÉCONSTRUIRE LA CHAUSSÉE EXISTANTE (POUR LES RÉNOVATIONS DE VOIES)

- Démolir mécaniquement la structure existante de la chaussée pour initier les travaux de rénovation de voies
- Suivre le terrassement et sa profondeur en s'assurant de ne pas endommager les réseaux ou ouvrages enterrés

4. RÉALISER LA STRUCTURE DE LA VOIRIE

- Réceptionner les supports de chaussée, trottoirs et espaces piétonniers, à l'aide des outils métiers adaptés et en respectant les prescriptions techniques prévues au marché afin de s'assurer de la possibilité de mettre en œuvre la structure de chaussée
- Mettre en place les fondations de trottoirs, voies piétonnes et placettes manuellement ou en accompagnement de l'engin de terrassement, tout en respectant les exigences environnementales
- Suivre les niveaux intermédiaires des structures de chaussées lors de sa mise en œuvre afin de réaliser des corrections éventuelles (sous la responsabilité du chef d'équipe)

5. RÉALISER LES OUVRAGES DE COLLECTE

- Raccorder un réseau en réalisant les différents types de branchement adaptés conformément aux consignes et aux règles de l'art
- Poser les éléments d'assainissement nécessaires au fonctionnement du réseau dans les règles de l'art
- Mettre à niveau les émergences (tampon, bouches à clef, chambre réseau, …)
- Construire des petits ouvrages maçonnés dans les règles de l'art

6. RÉALISER LA POSE D'OUVRAGES DE PETITE MAÇONNERIE DE VOIRIE ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN

- Poser les bordures (en béton ou en pierres naturelles) et les caniveaux en utilisant la méthode (manuelle ou mécanisée) adaptée, afin de permettre le bon écoulement des eaux et matérialiser les délimitations
- Poser les murets de soutènement en utilisant la méthode adaptée, afin de contenir les autres éléments de la voirie
- Installer le mobilier urbain à l'aide de la méthode (manuelle ou mécanisée) adaptée

7. APPLIQUER UN REVÊTEMENT À BASE DE LIANT BITUMEUX

- Participer au piquetage et au traçage complémentaire du projet (emprise et altimétrie de plateformes, parkings, trottoirs, réseaux) avec le manager, afin de garantir une implantation cohérente du projet
- Identifier les limites de l'intervention, en repérant les éventuels obstacles sur le parcours, ainsi que les marques de début et de fin de l'opération, afin de réaliser les travaux de revêtement à base de liant bitumineux sur la zone appropriée. Préparer et découper les fins de zone d'intervention (marteau piqueur, suivi raboteuse, …)

- Protéger les ouvrages en fixant les écrans d'étanchéité, afin de réaliser les travaux de revêtement routier dans les conditions attendues de qualité
- Procéder au répandage et au réglage des épaisseurs des enrobés, en utilisant les engins et outils adaptés (raclette, râteau ou pelle, ...), afin de réaliser les travaux de revêtement routier dans les conditions attendues de qualité
- Procéder au compactage des revêtements (enrobés ou enduits superficiels), à l'aide de l'outil adapté aux caractéristiques du chantier (compacteur, cylindre, …), afin de garantir la liaison entre les matériaux et d'obtenir la compacité recherchée
- Indiquer les écarts de nivellement au conducteur d'engin afin de réaliser les travaux de revêtement routier dans les conditions attendues de qualité
- Contrôler les pentes, la planéité et l'aspect visuel des revêtements (enrobés ou enduits superficiels) réalisés et enlever au besoin les excédents

8. RÉALISER DES REVÊTEMENTS À L'AIDE DE MATÉRIAUX DIVERS (DALLAGE, PAVAGE ET BÉTON, ETC.)

- Mettre en œuvre (béton désactivé, pavages en pierres, enrobés, …) à l'aide de la méthode (manuelle ou mécanisée) adaptée, selon les règles de l'art
- Assurer la finition des joints, les raccordements aux ouvrages (caniveaux, bordures, …) et mettre à niveau les éléments de voirie
- Contrôler les pentes, la planéité et l'aspect visuel des revêtements réalisés afin d'assurer une pose correcte et esthétique du mobilier urbain

UN ŒIL SUR

Les compétences transversales

1. ORGANISER SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Informer sa hiérarchie de ressources manquantes à l'exécution du travail
- Estimer le temps nécessaire pour la réalisation d'une tâche
- Prioriser ses activités
- Vérifier la qualité de son travail

2. TRAVAILLER EN ÉQUIPE

- Identifier les rôles et fonctions de chacun dans l'équipe
- Solliciter la bonne personne en fonction des besoins
- Ajuster son comportement et son travail en fonction de l'équipe
- Partager les informations avec l'équipe

3. COMMUNIQUER EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Informer et renseigner des usagers/clients/partenaires sur l'opération en cours
- Décrire son activité
- Signaler et expliquer les faits en cas d'aléas ou de dysfonctionnements
- Reformuler les consignes et les règles (sécurité, procédures, …)
- Exprimer ses incompréhensions

4. UTILISER LE NUMÉRIQUE

- Maîtriser les compétences numériques de base (écrire, lire un mail, utiliser le matériel informatique, …)

5. TRANSMETTRE LES COMPÉTENCES (FORMER ET TUTORER)

- Accueillir les nouveaux arrivants sur le chantier et les accompagner dans leur progression

6. AGIR FACE À UN ALÉA

- Agir pour se prémunir ou écarter les autres d'un danger réel ou supposé
- Réagir (régler le problème ou adapter son activité) pour préserver la qualité et les délais

- Prévenir sa hiérarchie en cas d'aléas

7. RÉALISER SON ACTIVITÉ SELON LES CODES SOCIAUX DE L'ENTREPRISE ET LES CADRES RÉGLEMENTAIRES

- Adapter sa tenue vestimentaire de travail (dont le port des EPI)
- Véhiculer l'image de l'entreprise
- Appliquer le règlement intérieur dont les règles de sécurité
- Respecter les rythmes de travail et la mobilité géographique induite

QUELQUES MOTS SUR

Les certifications

DIPLÔMES

- Certificat d'Aptitude Professionnelle Constructeur de routes

TITRES

- Titre Professionnel Maçon en voirie et réseaux divers (Niveau 3)